

JEUDI 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trente juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le vingt trois juin, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Philippe RÉAL	Nadine BLOTTIN	Sophie BUSSEREAU	Maëlle LE TARNEC
Fabienne BELLANGER	Arnaud ROUSSEAU	Hakim ABBES	

Absents excusés : Gérard BAZIN, Sébastien MOREAU, Gérald SALMON.

Absente : Marie LE BAS.

- Gérard BAZIN donne procuration à Agnès BUREAU
- Sébastien MOREAU donne procuration à Philippe RÉAL
- Gérald SALMON donne procuration à Sophie BUSSEREAU.

Secrétaire de séance : Maëlle LE TARNEC.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé à l'unanimité et signé.

Délibération n° 06/2016/37 : Approbation du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics).

Madame le Maire rappelle que les plans du PAVE ont été transmis à chacun. Elle fait part du message envoyé par Monsieur PACILLY soulevant plusieurs points non pris en compte, notamment la route de Menuet. Monsieur ROUSSEAU pense que ses remarques soulèvent des points de sécurité intéressants mais qu'elles sont « hors sujet ».

Vu :

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en son article 45,
- Le décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1657 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit les modalités de mise en œuvre des actions,
- Le décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1658 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- L'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret précité,

CONSIDERANT l'obligation faite aux communes de réaliser un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE),

CONSIDERANT l'engagement pris par la commune de réaliser un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, par délibération en date du 29 octobre 2015,

Le Conseil Municipal, après qu'il en est pris connaissance et en ait délibéré :

- ☞ **APPROUVE** à l'unanimité le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics dans le document annexé qui pourra faire l'objet d'une évaluation annuelle et d'une révision tous les trois ans maximum, voté par le Conseil Municipal.

Délibération n° 06/2016/38 : Attribution de compensation 2016

Madame le Maire rappelle que le document expliquant les transferts de charges a été envoyé à chacun.

La Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) a adopté la taxe professionnelle unique comme recette fiscale au moment de sa création en décembre 2000.

La présente délibération a pour objectif de déterminer le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2016.

Elle est le résultat des transferts de charges opérés en 2001 et 2008 (qui sont fixes), la révision du transfert de charges de la compétence « Enfance – jeunesse » et de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour les communes adhérentes au service commun.

Attribution de
compensation

=

Taxe professionnelle
(2000)

-

Charges transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 6 juin 2016 et a adopté son rapport, consultable en mairie.

Le fait saillant à souligner concerne la fiscalisation partielle de la compétence « Enfance-jeunesse » et son gel dans le temps. En effet, conformément aux orientations prises lors du vote du budget 2016, il a été décidé de fiscaliser à hauteur de 110.000 € cette compétence et donc de réduire la somme mise à la charge des communes. Il est également convenu qu'une partie de cette somme soit également figée dans le temps. Par ailleurs, le montant entre les communes a été réparti au travers de clés de répartition dont les valeurs ont été moyennées sur les deux derniers exercices (II.3).

En synthèse, le montant prélevé sur les attributions de compensation se présente comme suit :

Communes	TP 2000	Transfert de charges	AC 2016 définitives
Azay-le-Rideau	487 232,54 €	235 365,60 €	251 866,94 €
Bréhémont	7 342,28 €	24 218,24 €	- 16 875,95 €
La Chapelle-aux-Naux	23 015,59 €	14 787,11 €	8 228,47 €
Cheillé	49 408,63 €	116 942,76 €	- 67 534,13 €
Lignières-de-Touraine	35 575,25 €	32 124,03 €	3 451,22 €
Pont-de-Ruan	44 007,30 €	27 203,24 €	16 804,05 €
Rigny-Ussé	7 955,82 €	17 980,43 €	- 10 024,61 €
Rivarennnes	13 873,54 €	27 487,20 €	- 13 613,66 €
Saché	26 829,70 €	44 327,93 €	- 17 498,23 €
Thilouze	35 922,87 €	41 513,12 €	- 5 590,25 €
Vallères	98 741,36 €	56 431,56 €	42 309,80 €
Villaines-les-Rochers	16 741,84 €	60 849,06 €	- 44 107,22 €
TOTAL	846 646,72 €	699 230,28 €	147 416,45 €

Par comparaison avec l'année dernière (2015), les sommes prélevées sont moindre comme le montre le tableau ci-dessous :

Communes	AC 2016 définitives	AC 2015 définitives (pour rappel)	Evolution 2015 / 2016
Azay-le-Rideau	251 866,94 €	136 363,46 €	115 503,48 €
Bréhémont	- 16 875,95 €	- 28 317,22 €	11 441,27 €
La Chapelle-aux-Naux	8 228,47 €	7 735,01 €	493,47 €
Cheillé	- 67 534,13 €	- 116 768,26 €	49 234,13 €
Lignières-de-Touraine	3 451,22 €	- 17 112,13 €	20 563,35 €
Pont-de-Ruan	16 804,05 €	4 688,44 €	12 115,61 €
Rigny-Ussé	- 10 024,61 €	- 14 942,98 €	4 918,37 €
Rivarennnes	- 13 613,66 €	- 29 069,06 €	15 455,41 €
Saché	- 17 498,23 €	- 46 243,95 €	28 745,71 €
Thilouze	- 5 590,25 €	- 31 761,78 €	26 171,53 €
Vallères	42 309,80 €	10 055,19 €	32 254,61 €
Villaines-les-Rochers	- 44 107,22 €	- 83 594,23 €	39 487,02 €
TOTAL	147 416,45 €	- 208 967,51 €	356 383,96 €

Le Conseil Municipal :

- * VU le budget de l'exercice 2016,
- * VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment son V 1° bis,
- * VU la délibération du Conseil communautaire du 16 juin 2016 approuvant les conclusions du rapport de la CLECT et les montants des attributions de compensation définitives pour l'année 2016,
- * VU le rapport de la CLECT du 6 juin 2016,
- * CONSIDERANT qu'il convient que le conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d '**APPROUVER** les conclusions de la réunion de la CLECT et le montant 2016 de l'attribution de compensation :

Communes	TP 2000	Transfert de charges	AC 2016 définitives
Azay-le-Rideau	487 232,54 €	235 365,60 €	251 866,94 €
Bréhémont	7 342,28 €	24 218,24 €	- 16 875,95 €
La Chapelle-aux-Naux	23 015,59 €	14 787,11 €	8 228,47 €
Cheillé	49 408,63 €	116 942,76 €	- 67 534,13 €
Lignières-de-Touraine	35 575,25 €	32 124,03 €	3 451,22 €
Pont-de-Ruan	44 007,30 €	27 203,24 €	16 804,05 €
Rigny-Ussé	7 955,82 €	17 980,43 €	- 10 024,61 €
Rivarennnes	13 873,54 €	27 487,20 €	- 13 613,66 €
Saché	26 829,70 €	44 327,93 €	- 17 498,23 €
Thilouze	35 922,87 €	41 513,12 €	- 5 590,25 €
Vallères	98 741,36 €	56 431,56 €	42 309,80 €
Villaines-les-Rochers	16 741,84 €	60 849,06 €	- 44 107,22 €
TOTAL	846 646,72 €	699 230,28 €	147 416,45 €

En conséquence, la commune versera **13 613.66 €** d'attribution de compensation pour l'année 2016.

Délibération n° 06/2016/39 : Répartition des fonds de concours 2016

La Communauté de communes verse chaque année des fonds de concours aux 12 communes.

Pour l'année 2016, le montant global des fonds de concours alloué aux communes est constitué :

- Du montant de « droit commun » des fonds de concours (ceux qui sont attribués tous les ans) pour 62.000 €
- Du montant lié au reversement libre du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales (FPIC) qui s'élève, en 2016, à 124.675 €
- Du montant lié au rattrapage 2015 en matière d'enfance- jeunesse et qui est de 62.819 € (et qui ne concerne que les communes auxquelles un prélèvement indu été effectué en 2015)

Les 2 premiers fonds sont répartis entre les communes en fonction des clés de répartition habituellement utilisées, à savoir :

- 30% en fonction de la population DGF
- 50% en fonction de l'inversement proportionnel au potentiel fiscal
- 20% en fonction de la longueur de voirie

Le 3ème est réparti entre les communes en fonction des clés de répartition liées à l'enfance-jeunesse (fréquentation et distance) et donc, in finé, en fonction de la contribution des communes pour les services concernés par ce rattrapage.

En synthèse, le montant 2016 des fonds de concours s'élève à 249.494 € et est réparti comme suit :

Fonds de concours	FPIC 2016	Droit commun 2016	Rattrapage 2015 Enfance-jeunesse	Montant Fonds de concours
Azay-le-Rideau	13 591 €	6 665 €	20 280 €	40 536 €
Bréhémont	11 859 €	5 831 €	2 777 €	20 467 €
La Chapelle-aux-Naux	9 944 €	6 006 €	- €	15 950 €
Cheillé	12 079 €	4 973 €	10 172 €	27 225 €
Lignières-de-Touraine	8 191 €	4 188 €	2 860 €	15 239 €
Pont-de-Ruan	8 074 €	4 075 €	709 €	12 858 €
Rigny-Ussé	12 174 €	6 030 €	2 560 €	20 765 €
Rivarennès	10 393 €	5 156 €	1 195 €	16 745 €
Saché	9 030 €	4 490 €	4 802 €	18 321 €
Thilouze	10 989 €	5 483 €	2 481 €	18 954 €
Vallères	8 363 €	4 137 €	9 218 €	21 719 €
Villaines-les-Rochers	9 987 €	4 966 €	5 764 €	20 717 €
Total	124 675 €	62 000 €	62 819 €	249 494 €

Le Conseil Municipal :

- VU le budget principal 2016,
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5214-16 V ;
- VU les projets de convention à intervenir avec les communes de la Communauté de communes pour l'attribution des fonds de concours au titre de l'année 2016
- Son Bureau, réuni le 8 juin 2016 consulté ;
- CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé ne doit pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Après en avoir délibéré :

☞ DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours à intervenir entre la commune et la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau pour un montant global de **16 745 €**.

Madame le Maire précise que cette répartition ne pourra avoir lieu qu'à condition que toutes les communes l'acceptent.

Délibération n° 06/2016/40 : Attribution des subventions communales 2016

Madame le Maire rappelle qu'un tableau de répartition des subventions communales a été envoyé à chaque conseiller. Elle précise que les montants attribués qui peuvent paraître moindres, tiennent compte du prêt des salles et du stade et des frais occasionnés de chauffage, d'électricité, d'entretien etc ...

Monsieur ABBES pense qu'il pourrait être décidé l'attribution d'une somme globale qui pourrait être répartie chaque année en fonction du nombre d'enfants qui entrent en 6^{ème}. Monsieur BOYER pense qu'il faut être prudent sur la répartition qui ne représenterait que quelques euros par associations.

Madame BELLANGER et Monsieur ROUSSEAU s'interrogent sur le montant de 700.00 € attribué à l'EIF. Madame le Maire explique que cette association a beaucoup de frais, beaucoup d'enfants (43 jeunes) et doit acheter du matériel. Madame BELLANGER pense que l'association ANIM' ACTIONS mériterait également.

Monsieur ALLARD explique le fonctionnement du Comice Agricole. Les cotisations versées forment un « pot commun » qui finance l'organisation des différents comices agricoles.

Monsieur BOYER est contre le versement d'une subvention à la fondation du patrimoine. Monsieur ALLARD n'est pas de cet avis et indique que celle-ci a aidé la commune pour les travaux de l'église et qu'il faut respecter l'esprit solidaire avec les autres communes ayant besoin d'aide. Monsieur RÉAL rajoute qu'elle sera sollicitée dans le cadre des travaux d'aménagement du local de la poire tapée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions communales 2016 comme suit :

- AFN – UNC	: 50.00 €
- Club Bien Vivre Ses Loisirs	: 50.00 €
- Les Baladins des bords de l'Indre	: 50.00 €
- La Poire Tapée	: 50.00 €
- A.P.E. Trivillage	: 50.00 €
- Anim'actions familles rurales	: 50.00 €
- Ecole Intercommunale de Football (EIF)	: 700.00 €
- Entrées en 6ème sous forme de bons d'achats.	: 20.00 € / enfant
<u>Cotisations :</u>	
- Fondation du patrimoine	: 100.00 €
- Comice agricole :	: 0.10 € par habitant

Délibération n° 06/2016/41 : Révision des tarifs et du règlement de la garderie périscolaire

Madame le Maire présente le bilan financier de la garderie périscolaire 2015 – 2016 qui fait apparaître un déficit de 8 753.00 €. Elle indique que le Conseil Départemental ne subventionne plus qu'à hauteur de 0.25 centimes au lieu de 0.50 centimes l'heure pour les enfants de moins de 6 ans depuis le 1^{er} janvier 2016. A compter du 1^{er} juillet 2016 il ne subventionnera plus du tout.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs pour la rentrée 2016-2017. Vu les tarifs appliqués déjà assez élevés, elle propose de ne pas appliquer d'augmentation. Elle demande une petite rectification du règlement intérieur concernant les familles ayant trois enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ☞ Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée de septembre 2016 soit :
- Paiements mensuels au 20 du mois pour le mois suivant sur inscriptions hebdomadaires :
 - ☞ Forfait matin : 8.19 €/semaine (1.09 €/heure)
 - ☞ Forfait soir : 10.90 €/semaine (1.09 €/heure)
 - ☞ Forfait matin + soir : 16.04 €/semaine (0.90 €/heure)
- Pour les familles ayant trois enfants inscrits à la garderie, **réduction de 10% sur le tarif du troisième enfant.**
- En cas de maladie : déduction de la semaine concernée sur le mois suivant sur présentation d'un certificat médical.
- Dépassement d'horaires : **8.00 €** lors du premier dépassement et **22.00 €** ensuite.
- Accueil exceptionnel : dans la limite des places disponibles. Limité à 4 jours par mois pour chaque enfant. Forfait de **4.00 €** par heure entamée.

- ☞ Décide à l'unanimité de modifier le règlement intérieur actuel en fonction de ces tarifs.

Madame le Maire indique qu'une étude est actuellement en cours avec la Communauté de Communes pour la mise en place d'un bus le mercredi après midi pour le ALSH d'Azay le Rideau.

Délibération n° 06/2016/42 : Renouvellement de l'adhésion au Programme de la reconnaissance des certifications forestières (PEFC).

Monsieur ALLARD rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 24 avril 2006 concernant son adhésion à PEFC et sa délibération en date du 02 mai 2011 renouvelant cette adhésion. L'échéance était au 18 mai 2016, il est donc nécessaire de renouveler pour cinq nouvelles années l'adhésion. Le montant pour une période de 5 ans est de **50.55 €**.

Ce processus de certification apporte aux produits issus de la forêt communale, les garanties éventuelles demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler cette adhésion.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes : Agnès BUREAU

Attributions de compensations 2016, répartition du fonds de péréquation des recettes intercommunales (FPIC), fonds de concours 2016, décision modificative, avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un accueil de loisirs à Vallères, marché de travaux portant sur la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et d'une cantine à Vallères, rapport annuel du multi-accueil à Cheillé, modification des tarifs de la taxe de séjour, approbation des tarifs de la maison du meunier à pont de ruan, répartition du PACT 2016, mise en place d'un compte-épargne temps ...

RPI : Agnès BUREAU

Monsieur Alexandre TRAN, coordinateur des TAPS, quitte le RPI. Il est remplacé par Madame Sandrine PROVOST. Renouvellement des contrats des animateurs. Décisions modificatives sur le budget. Dettes de cantine. Prélèvements TIPI et possibilité de paiement par internet à compter de septembre.

PNR : Philippe RÉAL

Le PNR fête ses 20 ans. Manifestation sur le site de la confluence. Le 11 septembre prochain fête à Douai la Fontaine pour tout le monde.

Convention Territoriale : Philippe RÉAL

Le compte-rendu va être envoyé très prochainement.

Maison de l'Emploi : Philippe RÉAL

Assemblée Générale.

363 candidatures placées. Les chiffres sont moins « dans le rouge » qu'ils n'ont été. Restrictions financières. L'association va devoir déménager. Peu de présents.

Journée des arts : Philippe RÉAL

Troisième réunion. Peu de présents. Au départ 17 artisans d'art répertoriés. Personne sur Rivarennés car Nolwen QUERRÉ est inscrite sur Villaines. Une plaquette est en distribution. Communication spécifique par le Pays d'Azay le Rideau. Financement : budget de 10 000 € dont 8 000 € pour la communication.

Comité Voirie : Michel ALLARD

Projet d'aménagement de la rue des quarts : Le maître d'œuvre (SCP LECREUX-SIVIGNY) a fait parvenir à la commune la proposition d'aménagement et le plan. Il va maintenant procéder à l'appel d'offres. Les résultats seront présentés au Conseil Municipal.

Projet de musée de la poire tapée : Philippe RÉAL

Réunion de l'association pour définition de son modèle économique. Cela crée quelques inquiétudes.

SATESE : Roger BOYER

Le Conseil Départemental va mutualiser l'ADAC et le SATESE. Cette décision rassure. Présentation du rapport RPQS des assainissements non collectifs (SPANC). 821 projets étudiés à l'année. SPANC : dans certains secteurs, des études sont refaites. La commune peut demander une intervention même hors secteur.

SMICTOM

La note de synthèse de la réunion du 27 juin ainsi que le rapport annuel 2015 sont à disposition en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

1°) Demande d'autorisation d'occupation de la salle de motricité par l'association ANIM' ACTIONS pour l'activité gym et yoga. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2°) Situation financière de la Commune : Madame le Maire distribue une copie du courrier adressé par la Préfecture ainsi que l'analyse financière présentée par Madame LIMET, trésorière, constatant la dégradation de la situation financière de la commune et une mise en garde.

3°) Projet de boulangerie : Madame le Maire fait part au conseil municipal de sa visite chez Monsieur et Madame LIEVRE, boulangers à Bréhémont, les informant que les travaux d'aménagement de la poste ne pourront pas avoir lieu avant 2017 après accord de subventions. Des travaux de peinture seront réalisés par les agents communaux dans la partie destinée aux activités périscolaires.

4°) Agence Postale : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la prolongation de l'arrêt maladie de Bruno BLOTTIN jusqu'au 31 août 2016. Madame Sophie VERNEJOUL assure

toujours le remplacement jusqu'à ses vacances. Une autre personne prendra le relais pendant les congés de Madame VERNEJOUL.

5°) Organisation des fêtes :

Madame le Maire désire connaître les personnes disponibles pour l'organisation du forum des associations, la fête du 14 juillet et la nocturne gourmande. Elle précise que la commune ne sera plus en mesure d'organiser ces fêtes à l'avenir s'il n'y a pas plus de bénévoles que ceux inscrits à ce jour.

Inscriptions pour le forum : Agnès BUREAU, Sylviane DUBOIS, Nadine BLOTTIN, Sophie BUSSEREAU, Roger BOYER, Michel ALLARD.

14 juillet : Agnès BUREAU, Sophie BUSSEREAU, Maëlle LE TARNEC, Nadine BLOTTIN, Sylviane DUBOIS, Michel ALLARD, Roger BOYER, Gérald SALMON, Hakim ABBES, Arnaud ROUSSEAU.

Devant le peu de personnes disponibles l'après-midi, il est envisagé d'annuler les animations et le défilé des vélos décorés.

Marché gourmand : Agnès BUREAU, Michel ALLARD, Roger BOYER peut-être, Hakim ABBES, Sylviane DUBOIS, Nadine BLOTTIN, Maëlle LE TARNEC, Arnaud ROUSSEAU, Sophie BUSSEREAU.

Mesdames DUBOIS et BUSSEREAU déplorent le manque de participation des Conseillers. Madame BELLANGER, déçue par le manque d'intérêt des élus pour les permanences échange de livres, n'a pas envie de s'investir et de participer aux manifestations de la commune.

Monsieur RÉAL ne peut s'engager et viendra aider en fonction de ses disponibilités.

6°) Divers :

- ☞ Madame le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Madame Catherine NERET et de sa sœur Suzy suite aux obsèques de leur frère Claude BIGARD.
- ☞ Monsieur Philippe RÉAL fait part d'une remarque qui lui a été faite sur le manque de numéros d'habitations au lieudit « Menuet ». Monsieur BOYER indique que cela avait déjà été étudié pour les hauts de Menuet et les hameaux autour.
- ☞ Monsieur BOYER informe le Conseil Municipal que le Préfet s'est excusé d'avoir un peu « affolé » les administrés et les communes par rapport aux informations données sur les dangers des inondations. Il faudra mieux prendre en compte les délais à l'avenir. Il existe une application SAIP sur internet pour l'information des citoyens sur les risques. Il est conseillé aux communes de disposer d'une sirène.
- ☞ Monsieur ROUSSEAU fait part de deux demandes qu'il a reçues, l'une concernant la distribution de gravillons insuffisante à Armentières et l'autre concernant la mise en place d'un passage piétons devant l'activité « poires tapées à l'ancienne » à Quinçay. Ces deux demandes ont déjà été faites auprès de la mairie et seront prises en compte.

7°) Prochaines réunions :

- 21 juillet : conseil communautaire à Pont de Ruan.
- 28 juillet : Conseil Municipal.

La séance est levée à 23 H 10

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
06/2016/37	Approbation du PAVE	Acte de gestion du domaine public	3.6
06/2016/38	Attribution de compensation 2016	Intercommunalité	5.7
06/2016/39	Répartition des fonds de concours 2016	Intercommunalité	5.7
06/2016/40	Attribution des subventions communales 2016	Subventions	753
06/2016/41	Révision des tarifs et du règlement de la garderie périscolaire	Tarifs des services publics	715
06/2016/42	Renouvellement de l'adhésion au PEFC	Autres contributions	756

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	Absente
Michel ALLARD		Gérald SALMON	Absent
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	
Sylviane DUBOIS		Maëlle LE TARNEC	
Gérard BAZIN	Absent	Fabienne BELLANGER	
Philippe RÉAL		Hakim ABBES	
Nadine BLOTTIN		Arnaud ROUSSEAU	
Sébastien MOREAU	Absent		